



Le bulletin SNU des retraités de Pôle Emploi,  
de l'ANPE, des ASSEDIC, de l'AFPA.

N° 47 novembre 2019

La question du régime de retraites est aujourd'hui au centre de la vie politique, et va le devenir plus encore au fur et à mesure que le gouvernement précisera ses orientations.

Déjà retraités aujourd'hui, on pourrait penser que le débat ne nous concerne plus, sauf pour l'avenir de nos enfants et petits-enfants. Mais le bouleversement annoncé est tellement grand qu'il remet en cause les rapports mêmes que les retraités vont entretenir avec le reste de la société. Avec l'invention de la Sécurité Sociale à la française et sa mise en forme par le Conseil National de la Résistance, nous avons hérité d'un système où la pension de retraite n'est plus une allocation d'assistance aux personnes âgées mais un salaire différé, un droit attaché au contrat de travail. Bien sûr ce système n'est pas parfait, il présente même un gros défaut : puisque la retraite est une continuation du salaire, ce système reproduit les inégalités entre professions et même à l'intérieur de chaque profession. La macronie s'appuie sur cet argument pour proposer un système qui semble apparemment plus séduisant, où chacun gagne des points sans référence aux professions ni

## Sommaire

P 1 : Edito .

P 2 et 3 : Retraites: le rapport Delevoy.

P 4 : Deux livres. / Cet étranger / actualités de Pole emploi

aux conventions collectives Mais en réalité, en pulvérisant toute référence aux cadres professionnels de la société salariale, ce système renvoie le retraité à ce qu'il était au XIXème siècle : un assisté à la charge de la société. Bientôt les points seront remplacés par des valeurs en euros, et le système risque de glisser inexorablement vers une mécanique ressemblant aux fonds de pension américains, laissant le retraité seul et impuissant face aux aléas de la Bourse. Parce que nous sommes absolument opposés à cette dérive, notre syndicat participera de toutes ses forces aux manifestations unitaires du 5 décembre. De nombreuses professions s'engagent dans la mobilisation. Là où certains voient un mouvement corporatiste où chacun défend ses privilèges, nous voyons au contraire une opportunité décisive de défendre un système de retraite ancré au plus profond de la société salariale, fondé sur les acquis collectifs des travailleurs. Nous sommes les héritiers directs d'un monde solidaire qui ne doit pas sombrer.



Le comité de rédaction de PST (par ordre alphabétique) : Michel Crétin, Joseph Gabriac, Monique Huguet, Guy Masquelier, Françoise Millet, André Momein, Joseph Romand

# Reforme des retraites: le rapport Delevoy

Les principales préconisations du rapport Delevoy, exposées ci-dessous, ne font pas encore l'objet d'un projet de loi. Des évolutions sont donc encore possibles comme en font foi les dernières déclarations des pouvoirs publics manifestement soucieux d'éviter à tout prix une recrudescence des mobilisations.

## 1-Un rapport basé sur une autre logique faisant des perdants

Il propose la création d'un régime de retraites unique fonctionnant par points (acquis pour chaque jour travaillé sur l'ensemble de la carrière) et remplaçant le calcul actuel basé sur un certain nombre de trimestres. Finis donc le code des pensions ou les 25 meilleures années. Autres nouveautés : la prise en compte de l'ensemble des primes pour les fonctionnaires (au détriment des enseignants chez qui elles sont peu élevées), l'intégration des indépendants dans le système (avec une augmentation substantielle des cotisations) et, à terme la fin des régimes spéciaux (étalée sur une dizaine d'années).

L'âge légal de départ à la retraite serait maintenu à 62 ans mais, grande nouveauté, un âge à taux plein, le même pour tous, serait institué à 64 ans (âge qui pourrait évoluer en fonction de l'espérance de vie), impliquant une décote de 5% par année manquante. Quelqu'un-e qui aurait tous ses trimestres à 62 ans devrait quand même attendre 64 ans pour avoir le taux plein. C'est en fait un recul déguisé de l'âge de départ à la retraite. Toutes les organisations syndicales (y compris la CFDT) sont évidemment opposées à cette perspective qui fait fi des situations individuelles plus favorables.

Enfin, la mise en place du nouveau système se ferait à partir de 2025.

## 2-Un système de financement progressivement unifié

Son financement serait assuré par les prélèvements sur les revenus d'activité proches du niveau actuel (28,12% pour les salariés du privé) dans la limite de 120 000 € par an.

Les taux de cotisations seraient harmonisés sur une quinzaine d'année

Comme aujourd'hui, le quart des dépenses du système relèverait de la solidarité faisant essentiellement appel à l'impôt complété par une nouvelle cotisation dé plafonnée de 2,81% sur la totalité des revenus.

## 3-Une valeur du point fixée et ajustable

Au départ du nouveau système (2025), la valeur d'achat du point serait fixée à 10 € et sa valeur de service (permettant le calcul du montant de la pension) à 0,55 € annuels pour une liquidation de la pension à taux plein à 64 ans. Mais cette valeur de service pourrait changer en fonction de l'évolution des paramètres économiques et démographiques même si on

cherche à nous faire croire le contraire.

Les points acquis seraient portés sur un compte individuel et leur prix d'acquisition serait revu chaque année en fonction de l'évolution du salaire moyen.

Les pensions seraient apparemment indexées sur l'inflation, mais une indexation sur

les salaires, plus favorable, est une revendication qui pourrait être examinée lors de la phase de concertation.

## 4-Une période transitoire floue

La transition se ferait sur une dizaine d'années à partir de la génération 1963. Pour les droits acquis dans l'ancien système (donc avant 2025), les modalités de leur conversion restent actuellement floues.

Le système des retraites devra être en équilibre financier au moment de la bascule dans le nouveau en 2025, d'où de probables mesures de correction dans les futurs Projets de Lois annuels de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS).

## 5-Des dispositions particulières pour certains publics

Pour les « carrières longues », le départ à 60 ans resterait possible avec le taux plein.

De même une retraite à taux plein pour incapacité permanente serait possible dès 60 ans pour toutes les salarié-es.



Lui: « J'ai dix points... »

Elle: « et au bout de dix points tu as une image. »

Un minimum de pension de 85% du SMIC net serait garanti pour les retraités les plus faibles ayant des carrières complètes (43 annuités à partir de la génération 1973).

Concernant la pénibilité, le compte prévisionnel de prévention serait étendu à l'ensemble des salariés. Si certaines situations dangereuses sont prises en compte, la pénibilité globale notamment des métiers manuels ne l'est pas, car aucun point gratuit ni aucune modulation de la valeur du point ne sont proposés dans ce cadre. Or un ouvrier n'a pas du tout la même espérance de vie qu'un cadre supérieur.

La réversion relèverait d'un mécanisme unique et elle serait portée à 70% de la pension du couple. Il n'y aurait pas de réversion pour un ancien conjoint. Il n'y aurait apparemment pas de plafonnement mais des conditions d'âge. Enfin les retraités actuels et ceux qui partiront en retraite avant 2025 ne seraient pas concernés par ces évolutions.

#### **6-Une refonte des majorations et quelques droits nouveaux**

Chaque enfant ouvrirait droit à une majoration de 5% mais l'actuelle majoration pour 3 enfants disparaîtrait.

Un partage des droits pour enfants serait possible entre les 2 parents jusqu'aux 4 ans de l'enfant. A défaut de choix, les droits seraient automatiquement reportés sur la mère.

Des points de solidarité seraient également accordés pour les périodes de chômage indemnisé, de maternité, d'invalidité, de maladie et les proches aidants pourraient en bénéficier quoique de façon peu claire. Mais les années d'études ne seraient pas prises en compte.

Une « retraite progressive » en continuant à travailler à temps partiel serait possible.

Enfin, les retraités pourraient reprendre une activité à compter de l'âge du taux plein et leur activité permettrait de constituer des droits (ce qui n'est pas le cas actuellement)

#### **7-Une baisse des pensions certaine et des inégalités qui ne sont pas corrigées**

Le nouveau régime fonctionnerait à enveloppe budgétaire constante : le gâteau à partager serait toujours équivalent (et donc les parts plus petites si le nombre des retraités continue à augmenter).

Rien n'empêcherait la diminution de la valeur du point même si le contraire est affirmé. Pour l'éviter, il faudrait indexer la valeur du point sur les salaires ce qui pour l'instant n'est pas retenu.

La question des inégalités n'est pas correctement traitée : avec la même cotisation de dix points (100 €) le cadre bénéficiera de sa rente annuelle de 5,50 €

jusqu'à la fin de sa vie bien plus longtemps que le travailleur manuel ou l'aide soignante par exemple qui auront du mal à atteindre l'âge du taux plein. La modulation de la valeur du point en faveur de certains métiers pénibles, n'est malheureusement pas envisagée.

Le rapport prétend que le nouveau système serait plus favorable aux carrières courtes et heurtées mais cela reste à vérifier.

#### **8-Quelle concertation ?**

Une nouvelle phase de concertation a commencé depuis début septembre. Quelle sera sa durée ? Restent à éclaircir notamment : la question de l'âge pivot ou de la durée de cotisation, la suppression graduelle des régimes spéciaux, les modalités de la période de transition, la gouvernance du nouveau système etc.

Depuis septembre une « concertation citoyenne » est lancée sur internet : pour associer vraiment la population, ou pour noyer le poisson ?

Dans ce contexte, la discussion du projet de loi devant le Parlement semble difficilement envisageable avant la fin du printemps

#### **9-Comment réagir ?**

Lors de sa rencontre avec le Premier Ministre le 6 septembre, la FSU a rappelé ses exigences pour un système de retraites solidaire et intergénérationnel, basé sur une autre répartition des richesses, assurant un bon niveau de pension pour toutes et tous (ce qui n'est pas le cas avec un système individuel par points), et aussi pour l'ouverture de nouveaux droits (années d'études, aidants, départs anticipés etc.).

Après la mobilisation des retraités le 8 octobre, **une grande journée d'action se dessine pour le 5 décembre** au succès de laquelle nous sommes tous invités à contribuer.



## Deux livres

### « Le sel de la vie »

Françoise Héritier, disparue en 2017, à l'âge de 84 ans, fut avant tout anthropologue.

C'est en tant que telle que les travaux de cette disciple de Claude Lévi-Strauss sont reconnus dans le monde entier. Elle fut aussi, toute sa vie, une féministe de tous les combats.

Mais voilà qu'en 2012, après toutes ses publications fort savantes, elle nous offre ce petit livre très personnel, sensuel, malicieux et délicieux,

« Le sel de la vie ».

Elle « convoque », comme on dit aujourd'hui, pèle mèle, ses émotions d'enfant, ses émois artistiques, ses souvenirs, ses coups de cœur, dans un amour de la vie communicatif et joyeux.

Lisez ce livre lumineux un jour de grisaille. Vous revivrez, comme par enchantement, tous ces petits bonheurs auxquels on ne s'attarde pas mais qui font pourtant, pour peu que l'on s'attache à ressentir, le sel de la vie.

**Vous en sortirez plus riche et plus heureux.**



**Françoise Héritier**  
**Odile Jacob - 7€**

Danielle

### « Victor Hugo vient de mourir »

En ce jour de mai 1885, la nouvelle fuse dans le Paris politique, intellectuel autant que populaire : Victor Hugo vient de mourir.

Le poète a laissé un testament : Être porté au cimetière dans le corbillard des pauvres, refuser l'oraison des églises. La polémique se déchaîne : Sera-t'il enterré au Panthéon ? Le jour de l'enterrement sera-t'il chômé pour que le peuple de Paris puisse y assister ? Judith Perrignon nous fait vivre, avec une intensité incroyable, comme un roman, ces quelques jours de fièvre, de ferveur populaire pour le Grand Homme. Comme si nous y étions.

Un vrai bonheur de lecture.

**Judith Perrignon - Poche Pocket. 5,95€**

Danielle

### Comment fut accueilli Ulysse, cet étranger -

« Etranger, qui ne sembles sans raison ni sans noblesse (...) maintenant que tu es arrivé dans notre terre, tu ne seras privé ni d'habits, ni d'aucune chose qu'il convienne d'offrir aux malheureux suppliants. Tu verras notre bourg et tu sauras le nom de notre peuple : ce sont les Phéaciens qui tiennent cette terre et mon père est Alcinoos le généreux qui, sur les Phéaciens, possède toute autorité ».

Elle dit, puis pria ses suivantes bouclées :  
« Suivantes, demeurez ! Où vous fait fuir la vue d'un homme ! Dois-je penser qu'en lui vous ayez un ennemi ? Il n'y a pas, il n'y aura jamais au monde un homme qui aborde à ce pays des Phéaciens pour y apporter la ruine : car ils sont trop chers aux dieux. Nous vivons à l'écart au sein de la mer démontée, au bout du monde, et sans fréquenter d'autres hommes. Mais celui-ci n'est qu'un naufragé malheureux : il nous faut l'accueillir ; car les mendiants, les étrangers viennent de Zeus et le moindre don leur fait joie »

**Homère, Odyssée**  
**extraits du chant VI, vers 187-208**

## Actualités de Pole emploi



### Élections professionnelles

A l'heure où ce numéro de PST est préparé, les élections professionnelles ne se sont pas encore déroulées. Les résultats ne seront connus que fin novembre.

Ces élections se déroulent dans un cadre très particulier puisqu'elles adoptent la nouvelle configuration des instances représentatives. Le CSE (Comité Social et Économique) crée par ordonnance Macron du 22 septembre 2017. Le CSE devient l'instance unique de représentation du personnel, il résulte de la fusion des délégués du personnel (DP), du comité d'entreprise (CE), et du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

Nous vous ferons part des résultats et commentaires dans le prochain numéro de PST